



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 32489

## Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des Chinois pratiquant le falun dafa en Chine. Cela fait maintenant plusieurs années que les autorités chinoises pourchassent les pratiquants de cette discipline, sous prétexte d'une organisation sectaire. Cela se traduit par des arrestations, des tortures, des morts et des cadavres brûlés. Régulièrement, Amnesty International fait état de cette situation bafouant les droits de l'homme. Il faut rappeler que la peine de mort existe en Chine. De nombreuses autres violations des droits humains s'exercent, par exemple envers les mouvements de protestation des ouvriers et paysans. À l'époque où la Chine multiplie ses échanges diplomatiques et commerciaux avec le reste du monde, il serait judicieux que le gouvernement français tente d'influencer ce pays pour arrêter les persécutions des pratiquants du falun dafa et de leurs concitoyens en général. Il lui demande donc quelles mesures seront prises en ce sens.

## Texte de la réponse

La vigilance de la France concernant la situation des droits de l'homme en Chine est entière. Elle s'exerce au profit des militants pour la démocratie, des syndicalistes, des journalistes ou encore des minorités ethniques. Les autorités françaises connaissent la situation des adeptes du mouvement Falun Gong en Chine. Elles ne se prononcent pas sur la nature et les objectifs du Falun Gong dans ce pays. Elles appellent cependant les autorités chinoises à garantir la liberté de réunion et la liberté d'expression. La France met à profit ses contacts avec la Chine, tant au niveau bilatéral que dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme, pour l'inciter à garantir les libertés individuelles et renforcer l'État de droit. Le Président de la République, s'adressant à son homologue chinois lors du dîner d'État du 26 janvier 2004, a encouragé les dirigeants chinois à s'engager résolument sur la voie de la démocratie et des libertés. Les pouvoirs publics français entendent poursuivre leur action en faveur de la promotion des droits de l'homme en Chine. Ils restent mobilisés pour que cette question soit régulièrement évoquée dans les enceintes appropriées.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32489

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 2004, page 572

**Réponse publiée le :** 16 mars 2004, page 2004